CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E122247** **VALABLE JUSQU'AU** **24/09/2027**

ÉDITÉ LE 04/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/02/2003

Raison sociale : RUYET DENIS

Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 14/02/2003

Capital : 0

NESTADIO
56680 PLOUHINEC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM LORIENT 444 936 330

Siret : 444 936 330 00018

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5420504

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 3646926504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 3646926504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 02 97 36 66 69 **Fax :**

Portable : 06 63 79 66 69

Responsabilité légale :
RUYET DENIS CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet :

E-mail : denis.ruyet56@orange.fr

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 581 593 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	4	25/09/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		25/09/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 04/08/2026 11:36

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E122247** **VALABLE JUSQU'AU** **24/09/2027**

ÉDITÉ LE **04/08/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/02/2003
Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 14/02/2003
Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : **444 936 330 00018**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 5420504
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 3646926504
Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 3646926504
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : **RUYET DENIS**

NESTADIO
56680 PLOUHINEC

Téléphone : 02 97 36 66 69 **Fax :**
Portable : 06 63 79 66 69

Site Internet :
E-mail : denis.ruyet56@orange.fr

Responsabilité légale :
RUYET DENIS CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	25/09/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	25/09/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	25/09/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	25/09/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	25/09/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

04/08/2026 11:36

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.